



Note de présentation de la stratégie développée dans le projet de plan de contrat

La création d'une nouvelle université pluridisciplinaire à Lyon :

Une stratégie conjointe entre les universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2

Le choix de la proposition d'une contractualisation unique

Les Universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2 ont fait le choix fort de présenter un projet unique pour le contrat 2022-2026. Bien entendu, elles ont chacune procédé à l'autoévaluation de leur établissement, ont échangé avec le comité HCERES, pris connaissance de ses rapports et formulé des observations sur ces derniers. Elles ont partagé ou vont partager ces rapports avec leurs communautés afin d'en tirer partie, de s'en inspirer pour faire évoluer certaines pratiques et de faire émerger de nouveaux projets. Les rapports HCERES d'évaluation des établissements (dans sa version définitive pour l'Université Lumière Lyon 2 et dans sa version provisoire pour l'Université Claude Bernard Lyon 1) formulent des recommandations concernant l'implication des universités dans la structuration du site. Ces recommandations viennent précisément rencontrer le projet d'envergure que les deux universités portent actuellement en vue de la création d'une grande université pluridisciplinaire les rassemblant au sein d'un Etablissement public expérimental, intégrant également l'Ecole CPE Lyon.

Dans la mesure où la période du prochain contrat couvre précisément celle de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce projet, dans la mesure aussi où le guide méthodologique de la contractualisation invite à sélectionner les projets stratégiques phares des établissements, il est apparu cohérent de proposer un contrat unique, qui permettra à l'Etat de suivre et d'accompagner la mise en place de cette nouvelle université. Formuler des propositions de contrats séparées dans ce contexte eut au contraire été dénué de sens dans la mesure où notre volonté est que les établissements n'en forment plus qu'un à horizon 2024. Au-delà des aspects purement institutionnels, la proposition que nous formulons couvrent également les enjeux de formation et de recherche de la future université, les questions de vie étudiante, de condition d'études et de travail, les aspects liés au pilotage, en prenant appui sur les forces respectives de nos universités et sur les préconisations du HCERES. Par ailleurs, il reviendra aux Pôles de formation et de recherche (PFR) de la future université, dotés d'une forte autonomie, de se saisir des recommandations plus spécifiques concernant leurs domaines académiques respectifs. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens que nous envisageons entre l'EPE et les pôles pourront notamment permettre d'assurer le suivi des stratégies mises en œuvre à cet égard.

Le contexte et les motivations du projet

Depuis plus de dix ans, le paysage de l'ESRI français s'est profondément transformé, avec l'émergence de nouvelles universités, ou de regroupements d'établissements, se dotant des moyens organisationnels, opérationnels, stratégiques et financiers qui assurent la qualité de leurs activités, leur attractivité et leur performance dans toutes leurs missions. Par le développement d'une marque souvent partagée, ces transformations ont permis de renforcer leur visibilité académique nationale et internationale, aussi bien dans le domaine de la recherche que de la formation. Les différents PIA et la LPR ont apporté des moyens financiers supplémentaires à ces établissements, qui ont ainsi pu se doter d'outils opérationnels nouveaux, accompagner l'émergence de projets de formation et de recherche ambitieux et élargir à des programmes de financement nationaux et internationaux de grande ampleur.

Le site Lyon-Saint-Etienne s'est inscrit dans cette dynamique qui s'est traduite par des réponses communes aux appels à projets nationaux couronnées de succès (Labex, RHU/IHU, Idefi, Convergence, Equipex, Cursus+, Include, Campus des métiers, EUR, SFRI). Cependant, les réflexions sur la transformation institutionnelle du site dans le cadre de l'Idex n'ont pas été menées jusqu'à leur terme et le morcellement institutionnel du site entrave sa capacité à se positionner au mieux dans les grands programmes nationaux, et à s'affirmer comme interlocuteur solide des stratégies territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conscients de ces enjeux, les établissements du site Lyon Saint-Etienne sont actuellement engagés dans une nouvelle réflexion collective sur la façon de concevoir l'organisation du site et les partenariats entre institutions, et sur la manière de contribuer ensemble à la reconnaissance internationale et au rayonnement de tout le territoire par un positionnement académique de premier plan. Les établissements s'accordent ainsi sur la nécessité de faire évoluer la Comue vers une coordination territoriale souple et légère, avec des statuts qui redéfinissent ses missions. Les projets Lynx puis SHAPE-Med@Lyon ont aussi été élaborés dans l'objectif de construire une dynamique académique ouverte à tous les établissements et une nouvelle organisation du site en proposant notamment une structuration inédite de la recherche hospitalo-universitaire.

Dans ce contexte, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2, avec l'école d'ingénieurs CPE Lyon, proposent d'engager une réflexion sur un rapprochement institutionnel et la création d'une grande université pluridisciplinaire qui contribuera au repositionnement stratégique des établissements et à la structuration du site lyonnais.

La stratégie de la nouvelle université

Ce nouvel établissement mettra en synergie les domaines académiques et la créativité scientifique des deux universités et de l'école CPE. Il sera fort de la complémentarité de leurs domaines de formation en Arts, Lettres, Langues, en Droit, Economie, Gestion, en Ingénierie et technologie, en Santé, en Sciences, et en Sciences humaines et sociales, avec l'apport de l'école CPE en chimie, numérique, biotechnologies. En permettant de mieux soutenir les diplômés qu'il porte et les activités de recherche qu'il opère et en leur donnant

une meilleure visibilité, le nouvel établissement deviendra un acteur majeur des grandes stratégies nationales de recherche et d'innovation. Le nouvel établissement se donnera pour mission de porter l'ambition académique du site avec une marque qui le placera au meilleur niveau international.

La création de cet établissement a ainsi vocation à contribuer à la structuration du site et ainsi à permettre de :

- Renforcer l'intensité des partenariats avec les organismes nationaux de recherche (CNRS, Inraé, INRIA, INSERM) et les institutions du territoire (centres hospitaliers, autres universités et écoles) pour réaliser une recherche au plus haut niveau international ;
- Déployer une offre de formation attractive et inclusive, adossée aux grands enjeux sociétaux, et développant l'interdisciplinarité ;
- Donner une meilleure visibilité aux diplômés et aux activités scientifiques, au niveau national et international, et ainsi renforcer l'attractivité de l'établissement et de son territoire ;
- Soutenir et renforcer les partenariats socioéconomiques et culturels ;
- Porter la stratégie du site dans les appels à projet nationaux et internationaux.

Afin d'éviter une période d'incertitude trop longue et difficile pour les communautés, le choix a été fait de mener les travaux en vue du rapprochement dans des délais relativement brefs, mais laissant le temps d'une large réflexion et de la participation collective. Le choix a également été fait de s'orienter vers une organisation la plus simple possible à partir d'un petit périmètre d'établissements fondateurs. D'autres établissements qui le souhaiteraient pourraient rejoindre l'EPE dans un second temps, et pourraient y être associés dès sa mise en place.

La proposition de plan reprend ces ambitions en les déclinant selon différents axes stratégiques dont la mise en œuvre sera l'enjeu central du prochain contrat. Les conditions de réalisation de ce projet, tant pour les étudiants que pour les personnels, font également pleinement partie des axes stratégiques. C'est sur l'ensemble de ces éléments, au cœur de leur stratégie à venir, que les deux établissements demandent à procéder à une contractualisation conjointe pour la période 2022-2026.